



BULLETIN D'INFORMATION 2025 N° 01

<p>Secrétariat de Mairie</p>  <p>Tél. 03.84.23.30.36. mairie-cunelieres@orange.fr www.cunelieres.fr</p>	<p>Ouverture au public</p> <p>Lundi : 15h30 à 17h30 Mercredi : 13h30 à 15h00</p>
--	--

INFORMATIONS GENERALES

Réunion du conseil municipal du 08 janvier 2025

Membres en exercice : 11	Membres présents : 09	Absents/Excusés : 2
-----------------------------	--------------------------	------------------------

Les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

1. Solidarité « Mayotte »

À la suite du passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'association des maires de France a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de verser une aide de 300,00 €. Cette aide sera versée sur un compte de la croix rouge.

2. Convention

Une convention avait été signée avec le centre de gestion de la fonction publique pour le contrôle annuel des équipements sportifs et de loisirs. Cette convention est arrivée à échéance au 1^{er} janvier 2025.

À l'unanimité, le conseil autorise monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le centre de gestion dans des conditions identiques pour une durée de trois ans. Le coût annuel de ces contrôles s'élève à 100,00 €/TTC.

3. Demandes de subventions

- Une demande de l'association de défense des victimes de l'amiante et des maladies professionnelles de Franche-Comté a été rejetée à l'unanimité.

- Une demande de l'UCJE Handball de Dannemarie, comptant trois administrés de la commune dans ses rangs a été acceptée à l'unanimité pour un versement total de 90.00 €.

- Une demande du club « L'Esprit Boxe Française 90 » comptant 4 administrés de la commune dans ses rangs, a été acceptée à l'unanimité des votants pour un montant total de 120.00 €

- À la demande du collège Camille Claudel, une aide est octroyée à 8 élèves de la commune pour des voyages scolaires. Ces aides seront versées au collège, qui les déduira de la part des familles. Ainsi, 30 € seront versés par enfant pour 5 élèves de 5^{ème} pour un séjour sportif aux Longeville Mont d'Or, et 40 € par enfant pour 3 élèves de 4^{ème} pour un séjour linguistique en Angleterre, soit un total de 270 €. Voté à l'unanimité des votants.

4. Divers

Du bois de chauffage est disponible à la vente. Le prix est fixé à 40.00 € le stère, vendu en 1 mètre et à récupérer sur le parking du chalet communal. Les personnes intéressées peuvent réserver en appelant le secrétariat de mairie. Volume total disponible, environ 10 stères.

Le Conseil